

Date de convocation : 29.09.2017

Date d'affichage : 29.09.2017

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 76

Votants : 76 + 7 pouvoirs : M. Denis FAUVEL à M. Claude GRINDEL, Mme Charline FRANCOIS à Mme Blandine DAS, M. Norbert GAINVILLE à M. Gilles PAUMIER, M. Albert HATCHUEL à M. Olivier BUREAUX, M. Gérard NOURRICHARD à M. Jean-François DUCLOS, M. Philippe PASQUIER à M. Michel COQUATRIX, Mme Anne ROQUIGNY à M. Guy AUGER.

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 OCTOBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le neuf octobre à 18 heures 00, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Gruchet-Saint-Siméon, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUCLOS Jean-François	P	LESUEUR Claudine	PVR
BARTHELEMY Isabelle	P	DUPUY Caroline	A	LETELLIER Norbert	A
BATAILLE Dominique	A	DURAME Sébastien	A	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BAYEUL Jean-Marie	A	FAICT Joël	P	MALVAUT Claudine	P
BEAUCAMP Marie-France	P	FAUVEL Denis	PVR	MARET Jean-Paul	S
BEAUDOIN Aurélie	P	FRANÇOIS Charline	PVR	MASSE Stéphane	P
BERANGER Éric	P	GAINVILLE Norbert	PVR	MOREL Aline	P
BILLORE Jean-Yves	P	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	P
BLOC Jean-François	P	GILLE Patrice	P	NOURRICHARD Gérard	PVR
BOUCHER Victor	P	GRINDEL Claude	P	PADÉ Bernard	P
BUREAUX Olivier	P	GUEROULT Jacques	P	RAILLOT Marinette	P
CAHARD Christelle	A	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	PVR
CALAIS Thérèse	P	HATCHUEL Albert	PVR	PAUMIER Gilles	P
CHANDELIER David	P	HAUGUEL Martial	A	PETIT Marc	P
CHARDONNET Michel	P	HAVARD René	P	PILON Michel	P
CHEVALIER Daniel	P	HEDOU Lucette	P	PIT Claude	A
CLET Christian	P	HENNETIER Fernand	P	POINTEL François	P
COLOMBEL Christophe	A	HÉRICHER Franck	S	POTEL Paul	P
COQUATRIX Michel	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	A
CORNIERE Jean-Luc	P	JARNOUX Chantal	P	RAILLOT Marinette	A
COTTEREAU Chantal	P	LACOMBLEZ Martine	P	RATIEVILLE Alain	P
CRESENT Christine	E	LAGNEL Jacques	P	RIBET Jacky	A
DALLE Jean-Christophe	P	LANGLOIS Jean-Pierre	P	ROGER François	P
DAS Blandine	P	LE GALL Christine	P	ROLLAND Hervé	P
DECLERCQ Antoine	A	LE VERDIER Guy	P	ROQUIGNY Anne	PVR
DELARUE Etienne	P	LEDRAIT Didier	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELARUE Williams	P	LEFEBVRE Philippe	P	SURONNE Christian	P
DELAUNAY Myriam	P	LEFORESTIER Edouard	P	TABESSE Jean Marie	P
DEPAROIS Jean-Michel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	THÉLU Jacques	P
DEPREAUX Alain	P	LHEUREUX Edouard	P	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEMOINE Séverine	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	P	LEROND Éric	P	VOLLET Jacques	P
DUBUS Fabrice	P	LEROY Christophe	P		

*(Légende : P : présent - A : absent - E : excusé - Pvr : pouvoir - S : suppléant)*

Mme Claudine MALVAULT est nommée secrétaire de séance.  
Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

**Le procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 28 Septembre 2017 est approuvé à l'unanimité**

**171000 -Ajout de 5 points à l'ordre du jour**

Monsieur le Président propose l'ajout de 5 points à l'ordre du jour :

- Validation des subventions par les commissions sport, culture et finances
- PLU de Quiberville – SGEP
- Validation des tarifs piscines pour 2016/2017
- École de musique de Luneray – avance sur la subvention 2018
- Décision modificative budgétaire

Les membres du Conseil Communautaire acceptent, à l'unanimité, l'ajout de ces points.

18h15 : Arrivée de M. Éric Lerond et de M. Denis Guillebert

**Information du Président :**

Demande de subvention pour le PLU de Quiberville, édition de cartes de randonnée

**171001 -Validation des subventions des commissions**

Les délibérations fixant les montants pour les subventions aux associations, à disposition des commissions pour les attributions, ne précisait pas exactement que les commissions étaient souveraines dans leur décision.

Le Conseil Communautaire est donc invité à :

- Valider les propositions de subventions suivantes,
- Donner pouvoir au Président de prendre un arrêté d'attribution des aides sur proposition des commissions, et dans la limite des crédits ouverts par les délibérations fixant l'enveloppe annuelle.

<b>Dotations SPORT</b>					
<b>Structure</b>	<b>Projet</b>	<b>Budget total de l'action</b>	<b>Montant Demandé</b>	<b>Proposition</b>	<b>Observations</b>
Club des Jeunes de Luneray	50 ans du Club	10 000€	1 250 €	1 000 €	
Club des jeunes de Luneray Section Badminton	Développement de l'activité physique chez les personnes éloignées du Sport : 2 publics visés : Public handicapés mentaux Public féminin à travers l'activité fit'minton (fitness et badminton)	6 720 €	600 €	600€	
Club des Jeunes de Luneray Section Badminton	Soutien à l'équipe en championnat de France en nationale 2	14 200 €	2 400 €	1 500€	Le montant de 300€ ayant déjà été accordé en 2016, la commission décide de proposer uniquement 1500 €

## Dotations FINANCES

Anniversaire des jumelages de Longueville/scie, Basse Saône, Auffay : 500 € chacun

<b>Dotations CULTURE</b>				
FILEMUSE	BALLADE CONTÉE	"Papillons blancs (Sotteville-les Rouen et Bapeume les Rouen) École de Vassonville et familial	300€	TOTES
JAM	FESTIVAL JAZZ 2018	Tout public	5000€ pour le festival 2018	LUNERAY
Si le Pougard m'était conté	Manifestations culturelles	Habitants et élèves des écoles	400€	AUPPEGARD
Association culturelle de Val de Saône	Musique ancienne	Territoire CCTDC	600€	VAL DE SAÂNE
Association culturelle de Val de Saône	Cours Anglais et Allemand	Territoire CCTDC	400€ Soutien ponctuel	VAL DE SAÂNE
Asso Bibliothèque Quiberville	20 ans de la bibliothèque	Adhérents, représentants de communes	500€	QUIBERVILLE SUR MER
Les Échos de Luneray	Tenues de Sonneur	Territoire CCTDC	1500€	LUNERAY

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident ces propositions de subventions et donnent pouvoir à Monsieur le Président pour prendre un arrêté d'attribution des aides sur proposition des commissions, dans la limite des crédits ouverts par les délibérations fixant l'enveloppe annuelle.

18h20 Arrivée de M. Étienne Delarue

### **171002 - Précision de l'intérêt communautaire**

#### ***Annexe 1***

Le Conseil Communautaire est invité à préciser la définition de l'intérêt communautaire dans le cadre des statuts applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **COMPÉTENCES OPTIONNELLES**

1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie : Charte paysagère ; PCAET.

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

2° Politique du logement et du cadre de vie - Création de logements ou hébergements en faveur des personnes âgées et/ou défavorisées, ou participation par l'intermédiaire d'un bailleur social.

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

18h46 Arrivée de Mme Chantal Cottreau

### 3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire.

- Voies répertoriées dans le tableau général des voies communales classées récapitulant l'ensemble de la voirie communale pour chacune des communes membres de la CDC, avec chaussée au fil d'eau de la voirie, et remise à niveau de l'accotement.
- Voirie communautaire
- Parking, aires de retournement, liés aux compétences communautaires

Restent de la compétence des communes :

les dépendances des voies d'intérêt communautaire, à savoir : sous-sol, talus, fossés, murs de soutènement, clôtures, murets, trottoirs, pistes cyclables, arbres, égouts, installations dans l'emprise des voies publiques : bornes, panneaux de signalisation, pylônes, candélabres, appareils de signalisation ; terres pleines centraux formant îlots directionnels, bacs à fleurs situés au centre du carrefour, ouvrages d'art (ponts, tunnels, bacs, passages d'eau), les places et les parkings (sur et sous la voie publique), les espaces verts, les réseaux d'assainissement, d'eau, d'électricité, et de télécommunications, ainsi que tout ce qui est lié au pouvoir de police du Maire à savoir : le nettoyage, le balayage, le déneigement, le salage, l'éclairage public, la signalisation, l'élagage, le fleurissement, le fauchage.

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité (5 abstentions), l'adoption de cette compétence.

### 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

- Piscines publiques
- Équipements liés prioritairement aux activités sportives des collègues
- Terrains de tennis extérieurs et couverts de Sainte Foy

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité (2 abstentions), l'adoption de cette compétence.

18h58 Arrivée de Mme Isabelle Barthélémy

### 5° Action sociale d'intérêt communautaire.

- Actions en faveur des jeunes :
  - Adhésion aux missions locales
  - Fonds d'aide aux jeunes
  - Chantiers jeunes
  - Chantiers d'insertion
  - Actions de garde d'enfants de 0 à 3 ans
  - Crèches, garderies
- Actions de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite
- Actions visant à rompre l'isolement
- Participation au dispositif 'Présence Verte'
- Soutien aux associations de portage de repas à domicile et d'aide à domicile

Les membres du Conseil Communautaire valident à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

## **COMPÉTENCES FACULTATIVES**

### 6° Réhabilitation, mise en valeur et promotion du patrimoine naturel et bâti d'intérêt communautaire Entretien et restauration du château médiéval Gauthier Giffard de Longueville sur Scie

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

### 7° Zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire d'une superficie supérieure à 30.000 m<sup>2</sup>

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

20° Actions d'animation d'intérêt communautaire

- ACM de 3 à 17 ans extra-scolaire pendant les vacances scolaires
- Ludisports et Ludisports +
- Financement de BAFA et BAFD, avec convention d'engagement auprès de la Communauté de Communes
- Gymnastique douce
- Animation culturelle portée par la Communauté de Communes : initiation aux arts plastiques, langues étrangères, informatique.

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité (1 abstention), l'adoption de cette compétence.

21° Organisation de manifestations culturelles d'intérêt communautaire

- Une manifestation annuelle
- Le festival du Tortill'art
- Le Théâtre d'automne et le Festival de printemps
- Le Festival de contes

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

22° Animations sportives d'intérêt communautaire

- Organisation du challenge cycliste communautaire

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

23° Soutien à l'organisation de manifestations promotionnelles d'activités culturelles et/ou sportives d'intérêt communautaire

- Soutien technique

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

24° Soutien financier et technique pour l'organisation de manifestations promotionnelles ou pour le fonctionnement d'activités culturelles ou sportives d'intérêt communautaire

- Subventions exceptionnelles, fourniture de petit matériel de fonctionnement et coupes aux associations sportives
- Subventions exceptionnelles et coupes aux associations culturelles
- Subventions exceptionnelles et dotations aux associations diverses

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

26° Initiation à la musique, à l'art et à la culture d'intérêt communautaire

- Adhésion au SYDEMPAD
- Subvention à l'école de Musique de Luneray

Les membres du Conseil Communautaire valident, à l'unanimité, l'adoption de cette compétence.

---

## URBANISME

<b>171003 - PLUi</b>
----------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, L.153-8 et suivants et notamment l'article L.153-9 et R.153-1 et suivants ;

Vu la loi NOTRe

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Terroir de Caux

Vu les principales dispositions de la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové)

Vu que le PLUI s'établira à minima sur les 25 communes de l'ex communauté de communes des Trois Rivières

Considérant que la loi pose le principe selon lequel un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est compétent en matière de PLU, ce document couvre l'intégralité de son territoire

Considérant qu'il convient d'arrêter le territoire qui sera concerné par le PLUI soit à l'échelle de l'ancien territoire de la CDC3R (25 communes) ou bien l'étendre à l'échelle intercommunale (81 communes)

Le Président de la Communauté de Communes Terroir de Caux, entendu et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, après vote à bulletin secret, décide à la majorité (47 pour et 36 contre) :

- D'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI), suivant le périmètre déterminé à savoir à l'échelle des 81 communes qui composent la Communauté de Communes Terroir de Caux,
- D'intégrer le recensement des cavités souterraines
- D'intégrer le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales
- D'intégrer le Programme Local de l'Habitat (PLH)
- D'intégrer le Plan de Déplacement Urbain (PDU)
- De solliciter les aides financières de l'Etat ou des collectivités sous forme de subventions
- D'autoriser Monsieur le Président à exécuter la présente délibération et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- De prendre en charge l'enveloppe financière globale relative à l'étude

Cette décision sera suivie d'une délibération prescrivant le PLUI et définissant les modalités de concertation et les objectifs à atteindre.

#### **171004 - PLU de Tôtes**

La commission urbanisme est saisie par la commune de Tôtes pour la poursuite de la révision de son POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU qui passe par la prorogation de la mission du Bureau VEA, relative à la mission de révision du POS en PLU.

En effet, après réception des résultats du RICS (Recensement des Indices de Cavités Souterraines), la commune est dans l'obligation de repenser son projet politique (ci-joint délibération-commune de Tôtes)

Le bureau VEA propose la somme 18 840 € TTC pour la reprise de l'élaboration du PLU.

Les membres du Conseil Communautaire, à la majorité (un contre), décident que le bureau VEA reprenne l'élaboration du PLU pour la somme indiquée ci-dessus et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

#### **171005 - PLU de Quiberville sur Mer – SGEP**

Par délibération en date du 27/10/2015, le Conseil municipal de Quiberville sur Mer a décidé de prescrire la révision du POS en PLU.

L'article 4 de cette délibération précise "qu'un bureau d'études sera désigné ultérieurement afin de réaliser les études nécessaires à la révision du POS en PLU", incluant le Schéma de Gestion des Eaux Pluviales.

Monsieur le Maire de Quiberville sur Mer a saisi la Communauté de Communes au sujet de la révision de son POS en PLU.

La Communauté de Communes Terroir de Caux, dans sa délibération en date du 30/03/2017, autorise la poursuite de la procédure du POS en PLU pour la commune de Quiberville sur Mer.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent Monsieur le Président à poursuivre les démarches relatives à l'élaboration d'un Schéma de Gestion des Eaux Pluviales pour la commune de Quiberville sur Mer et à signer tous documents y afférant.

## TOURISME

### 171006 - Guide des marées – Tarifs encarts publicitaires

Lors du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme, il a été décidé de conserver les encarts publicitaires pour le guide de marées.

Les tarifs proposés sont les suivants :

Encart 85\*30 : 65 € TTC

Encart 85\*42 (un tiers de page, le plus demandé) : 85 € TTC

Encart 85\*60 (une demi-page) : 155 € TTC

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident les tarifs proposés.

### 171007 - Vente de cartes de pêche de l'AAPPMA

La pêche étant un atout touristique de notre territoire, il est proposé de faciliter l'achat de cartes de pêche en proposant la vente au sein de l'Office de Tourisme.

Une convention doit être conclue entre :

- AAPPMA de Dieppe
- Fédération départementale
- Office de tourisme Terroir de Caux

Une rétribution de 1€ par carte vendue nous sera reversée en fin de saison, afin de nous dédommager vis à vis de l'impression de la carte de pêche.

En début de saison, des guides de pêche sous forme de livret, un tableau des tarifs ainsi que toutes les informations nécessaires nous seront délivrés.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident :

-d'autoriser l'office de tourisme à vendre les différents permis de pêche ou cotisations

-de fixer le prix des cartes de pêche au tarif fixé par l'AAPPMA.

-d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir avec les différents partenaires

-d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

---

## ENVIRONNEMENT

### 171008 - Règlement Ordures Ménagères

#### *Annexe 2*

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident le règlement des ordures ménagères, lequel est joint à la présente délibération.

20h26 Départ de M. Jean-Yves Billoré et M. Michel Pilon

### 9 - OM – Rapport SMITVAD 2016

#### *Annexes 3 et 4*

Le SMITVAD a réalisé son rapport annuel 2016 qu'il convient de présenter aux membres des collectivités adhérentes.

---

## PATRIMOINE/ LOGEMENT/ SERVICES PUBLICS

### 171010 - Présence Verte

La Communauté de Communes Varenne et Scie avait décidé, dans le cadre du maintien à domicile, de participer au dispositif de téléalarme 'Présence Verte'.

Ainsi, un tarif négocié a pu être obtenu et la Communauté de Communes participait à hauteur de 5€/mois/personne.

TARIFS PRÉSENCE VERTE				
	Abonnement	Detect fumée	Convi	Chute
Prix de base	24	4	1	5
Prix négocié	21 (-si + adhérents : à négocié)	3	0	3.90

70 personnes bénéficiaient du service sur Varenne et Scie, soit un coût de 4200 €/an.

A ce jour, 179 personnes adhèrent à 'Présence Verte', soit, à participation identique, un montant annuel de 10 740 €.

Compte tenu de l'offre, on peut estimer un accroissement des demandes et donc une participation communautaire qui pourrait avoisiner les 20 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire, sur proposition de la Commission décident, à l'unanimité, de poursuivre cette action de maintien à domicile et de la développer sur tout le territoire.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant

---

## ÉCONOMIE

### **171011- Association Terroir de Caux Initiative – Soutien financier**

La Communauté de Communes adhère à l'association Terroir de Caux Initiative, association qui réalise des prêts d'honneur aux créateurs, repreneurs de commerces, entreprises, ...

Afin d'augmenter la disponibilité financière pour répondre aux demandes, et ainsi garder la rapidité d'action, les membres du Conseil Communautaires décident, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000€ à l'Association Terroir de Caux Initiative.

---

## SPORT

### **171012 - Règlement intérieur Piscine**

#### *Annexe 5*

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuvent le règlement intérieur de la piscine, lequel est joint à la présente délibération.

### **171013 -Validation des tarifs piscines pour 2016/2017**

Certains établissements bénéficiaient de tarifs Communauté de Communes du fait de leur participation aux travaux de la piscine, tout en étant 'extérieurs'

Afin de nous permettre de faire l'appel des participations, le Conseil Communautaire est invité à confirmer les tarifs 2016/2017 :

Tarifs CDC de 122.88 € pour :

CES YERVILLE, CES AUFFAY, EP TOTES, CALLEVILLE LES 2 ÉGLISES, ANCRETIEVILLE ST VICTOR, YERVILLE, ST OUEN DU BREUIL, BIVILLE LA BAIGNARDE, VAL DE SAÂNE, VASSONVILLE, TORP MESNIL, LINDEBEUF, BOUDEVILLE, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, HEUGLEVILLE SUR SCIE, CIDEVILLE, AUFFAY, BOURDAINVILLE.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, confirment les tarifs proposés pour 2016/2017.

---

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### **171014 -Tarif de location du matériel**

Nous disposons de divers matériels avec des conditions de mise à disposition différentes.



	Trois Rivières	Varenne et Scie	SM Terroir de Caux	PROPOSITION
Chapiteaux		5x4 et 5x8 Gratuit aux communes	8x12 : 140 € 8x16 : 140 €	Gratuit aux communes et associations
Plancher de chapiteau 5x4		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes et associations
Barrières sécurité	25 Gratuit Communes /asso	20 Gratuit aux communes	100 35 € + 15 € remorque	Gratuit aux communes et associations
Percolateur		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes
Chaises		122 Gratuit aux communes		Gratuit aux communes et associations
Tables + bancs		9T+16B Gratuit aux communes		Gratuit aux communes et associations
Grilles expo	116 Gratuit asso/communes	20 Gratuit aux communes	14 20 €	Gratuit aux communes et associations
Sono		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes
Pupitre		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes
Cage fourrière		Gratuit		Gratuit aux communes
Groupe électrogène		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes
Vidéo projecteur		Gratuit aux communes		Gratuit aux communes
Plaqué vibrante	Gratuit aux communes			Gratuit aux communes

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident les tarifs ci-dessus pour la location de matériel.

20h47 Départ de M. Denis Guillebert

#### **171015 - École de musique de Luneray – Subvention 2017**

L'école doit faire face au remplacement de son Directeur, le Conseil Communautaire est invité à décider d'une subvention 2017, de 10.000 €.

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'attribuer 10 000€ de subvention 2017 à l'école de musique de Luneray.

Cette subvention viendra en déduction de la subvention 2018.

#### **171016 - Décision modificative budgétaire n°2 – Gestion Générale**

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, valident la décision modificative budgétaire de la Gestion Générale exposée ci-dessous :

**DI 1641** : 221 500 € (remboursement anticipé emprunt)

**RI 021** : + 221.500€

**DF 73928 - 014** : + 100.000 €

**DF 739211 - 014** : + 50.000 €

**DF 6611** : + 4.000

**DF 023** : + 221.500 € (pris sur excédent)

#### **Prochaines réunions**

Lundi 16 octobre à 18h : inauguration de l'extension de la Maison de Santé Médiscie à Saint Crespin et vernissage de l'exposition

AG : lundi 11 décembre à 18h, Têtes

La séance est levée à 20h50

**Le Président**  
**J-L. CORNIÈRE**